

COMITÉ CONSULTATIF EN MATIÈRE D'URBANISME (CCU)

Réunion mensuelle

Le mercredi 17 janvier 2024, à 18h30

Salle du conseil

ORDRE DU JOUR

1. **Appel à l'ordre**
2. **Confirmation du quorum**
3. **Déclaration de conflit d'intérêts**
4. **Adoption de l'ordre du jour**
5. **Adoption du procès-verbal de la réunion précédente**
Réunion du 15 novembre 2023
6. **Affaires découlant du procès-verbal**
7. **Déroptions, usages conditionnels, usages compatibles, usages non-conformes et usages temporaires**
(1) Permettre moins que l'espace d'agrément minimum requis pour une habitation à logements multiples, une dérogation aux exigences de l'alinéa 3.31(1)(d) de l'arrêté de zonage – permettre un nombre inférieur au nombre minimum de places de stationnement requis pour une habitation à logements multiples, une dérogation aux exigences de l'alinéa 3.38(1) de l'arrêté de zonage – permettre que le côté le plus long du bâtiment soit exempté de l'obligation d'être orienté vers la plus longue façade de rue (boul. Dieppe), une dérogation aux exigences des alinéas 3.44(1)(e) et 6.5(4)(d) de l'arrêté de zonage – Pierre Martell pour Tridev Corporation – boulevard Dieppe Boulevard, Dieppe, N.-B. – NID 70684261, 70696000, 70696018
8. **Plans provisoires de lotissement**
(1) Paragraphe 88(1) de la Loi sur l'Urbanisme (LSU) : Tracé de rues publiques – paragraphe 88(4) de la Loi sur l'Urbanisme (LSU) : Terrains d'utilité publique – permettre des lots résidentiels ayant des superficies inférieures aux exigences requises, une dérogation à l'alinéa 5.2(2)(a)(ii) – permettre des lots résidentiels ayant des profondeurs inférieures aux exigences requise, une dérogation à l'alinéa 5.2(2)(c)(i) – Radu Parascan – rue Herman Street, Dieppe, N.-B. – NID 00924365 et 70315023

(2) Paragraphe 88(4) de la Loi sur l'Urbanisme (LSU) : Terrains d'utilité publique – Charles Poirier pour Tridev Corporation & C. J. Poirier Entreprises Ltée – boulevard Dieppe Boulevard, Dieppe, N.-B. – NID 70684261, 70696000, 70696018, 70699707, 70013156
9. **Demandes de rezonage, modifications du plan municipal ou de zonage et autres modifications aux arrêtés en matière d'urbanisme**

- 10. Autres affaires**
(1) Élection pour président et vice-président
- 11. Levée de la réunion**